



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-098

Objet :

**Demande de subvention auprès de l'Etat – année 2019 :
Création d'une maison des citoyens.**

Délibération affichée le **26 SEP. 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 25 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique (départ à 19h50) - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – DEJEAN Anne Marie (départ à 20h) – GOMEZ René

Pouvoirs : LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – NADAL Olivier à SOREL Joëlle - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à DEJEAN Anne-Marie - CABOCHE Chrystelle à Béatrice BENEZETH (jusqu'à 19h)

Absents : EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier

Convocation du 18 septembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dossier de demande de subvention pour la création d'une maison des citoyens par l'extension de l'Hôtel de Ville au sein de l'immeuble (Leygue et Fobis) acquis il y a quelques années.

Il s'agit de faire face à l'augmentation de la population en proposant une offre de service de qualité aux administrés et des espaces de travail pour les services administratifs de la Mairie et des salles de réunion dans un site patrimonial de qualité restauré. Cet espace permettra également d'accueillir dans de bonnes conditions les permanences d'autres collectivités ou structures à vocation sociale : Mutualité Sociale Agricole, FACE Hérault etc.

Située dans le cœur ancien de la ville, cette réhabilitation participera à la requalification des espaces publics entre la place de Verdun et la place du Planol et permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cette maison des services publics.

En effet, les services état civil / élections / cimetière / passeport et CNI/PACS ne disposent pas de bureaux permettant la confidentialité des échanges avec les administrés car ils sont au même endroit que l'accueil de la Mairie.

Le service enfance / jeunesse se partage également le même bureau avec les animateurs de l'ALAE et du Conseil Municipal des Enfants.

L'Hôtel de Ville ne dispose que d'une salle de réunion permettant la tenue des réunions, des mariages et des conseils municipaux.

Il est donc prévu d'aménager des bureaux de travail, des espaces d'accueil ainsi que des salles de réunion. Cette opération est estimée à 350 500 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès de l'Etat, au titre de l'année 2019, le plus élevé possible.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180926-DEL2018-098-DE
Date de télétransmission : 26/09/2018
Date de réception préfecture : 26/09/2018

.../...

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 27 voix POUR

- ✓ **APPROUVE** le dossier d'avant-projet sommaire tel que présenté et estimé à 350 500 € HT.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un soutien financier auprès de l'Etat, au titre de l'année 2019, le plus élevé possible.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180926-DEL2018-098-DE
Date de télétransmission : 26/09/2018
Date de réception préfecture : 26/09/2018